



LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE : UNE NORMALISATION EST-ELLE POSSIBLE ?

Compte rendu du déplacement du groupe d'études et de contact France-République populaire démocratique de Corée

30 mai – 4 juin 2011

Le groupe d'études et de contact a été invité par le président du groupe d'amitié homologue, M. Ri Jong Hyok, à se rendre dans ce pays au cours du premier trimestre 2011. Neuf ans après un premier voyage, ce déplacement devait permettre au groupe d'études d'élargir sa connaissance du pays, de prendre la mesure des évolutions intervenues depuis 2002 et d'évaluer la faisabilité du projet d'un bureau culturel à Pyongyang annoncé à la fin de l'année 2009.

La délégation sénatoriale était composée de MM. Jean-Claude Frécon, président du groupe, M. Michel Guerry, vice-président du groupe et M. Jean-Marc Pastor, Questeur du Sénat et membre du Bureau du groupe, Mme Josette Durrieu et M. Christophe-André Frassa.

La délégation a constaté des changements sensibles par rapport à ce qu'elle avait observé en 2002 (I). De leur côté, les autorités de la République populaire démocratique de Corée ont exprimé leur attachement à l'idée d'une normalisation des relations avec la Corée du Sud (II) mais également leur volonté de renforcer les échanges avec la France (III).

I – Une évolution sensible des conditions de vie

Le visiteur arrivant à Pyongyang est d'abord surpris par l'image qu'offre la ville aujourd'hui. La délégation a constaté que la capitale avait changé d'allure ; propre, bien aménagée, elle connaît une animation réelle, dans une atmosphère moins pesante que par le passé.



Certains signes extérieurs semblent indiquer que l'état d'esprit de la population se détend lentement. Ainsi, des vêtements colorés ont fait leur apparition, au détriment de l'uniformité noire qui régnait encore au début des années 2000.

La population se déplace beaucoup plus en transports en commun, qu'il s'agisse des tramways ou des bus. Les voitures et motos semblent elles aussi mieux approvisionnées en carburant. Les longues colonnes d'ouvriers et d'employés allant travailler à pied sont moins nombreuses.

Les conditions de logement apparaissent meilleures que lors de la précédente visite du groupe, en 2002. L'insalubrité et l'absence d'abri paraissent reculer, du moins dans les villes traversées lors de ce déplacement.

A titre d'exemple, la délégation a été invitée à se rendre **rue Mansudae**, à Pyongyang, où un programme de construction a été mené au cours des dernières années.

Enfin, les problèmes d'accès à l'alimentation sont devenus moins criants. La longueur des files d'attente devant les magasins se réduit, signe d'une moindre tension sur le marché des biens de première nécessité. La délégation a ainsi pu constater que le **site de production fruitier de Taedonggang**, couvrait maintenant près de 3 000 hectares principalement consacrés à la culture de la pomme.

Si les conditions de vie de la population s'améliorent, de manière modeste mais sensible, l'espace politique nord-coréen reste fermé.

A Pyongyang, des dessins colorés exécutés dans le style socialiste réaliste, complétés de slogans, s'affichent sur de grands panneaux. Au même titre que nombre de monuments – la délégation a visité en particulier la **Tour des idées du Juche** érigée à la gloire de l'idéologie d'autosuffisance imaginée par le président Kim Il-sung, la maison natale de celui-ci à **Mangyondae** ou l'**Exposition internationale de l'Amitié**, qui présente tous les cadeaux reçus par les dirigeants nord-coréens –, ces affiches participent du maintien du culte de la personnalité, dans un style et une approche manifestement stalinien.

Pour autant, le régime semble moins inquiet qu'il n'a pu le paraître par le passé. Ainsi la délégation, installée dans un hôtel du centre-ville, a-t-elle pu se déplacer seule à plusieurs reprises et aller librement dans les magasins. La succession filiale de l'actuel président, un temps évoquée, n'a pas été présentée comme un sujet d'actualité lors des entretiens de la délégation avec les cadres du parti.

II. Une normalisation hésitante des relations intercoréennes

Les relations avec la Corée du Sud ont constitué un volet important des entretiens de la délégation.

MM. Kung Sok Ung, vice-ministre auprès du ministre des Affaires étrangères, O Ryong Chol, vice-ministre auprès du ministre du Commerce extérieur et Han Chol, vice-ministre auprès du ministre de la Culture, se sont longuement attardés sur ce sujet lors de leur entretien avec la délégation.

A leurs yeux, les relations intercoréennes doivent se fonder sur l'Accord du 15 juin 2000. Cette déclaration faite conjointement par les présidents de Corée du Nord et de Corée du Sud, au terme d'une visite historique de trois jours effectuée par le président Kim Dae-jung en Corée du Nord, constitue la pierre angulaire du rapprochement des deux États et envisage une réunification.

Malgré cet attachement professé à l'idée de la réconciliation – le **Monument aux trois grandes chartes pour la réunification** en offre un témoignage grandiloquent, haut de 30 mètres, comme la délégation a pu le constater lors de sa visite dans la cité Thongil de Pyongyang –, le thème de la « menace nucléaire » est toujours mobilisé pour expliquer la position de la Corée du Nord dans les négociations :

- la présence d'armes nucléaires américaines sur le territoire sud-coréen inquiète au Nord ;
- la crainte – ancienne – d'un bombardement nucléaire est toujours mentionnée,
- et cette hypothèse est utilisée par le régime pour justifier la détention d'armes nucléaires par la République populaire démocratique de Corée.

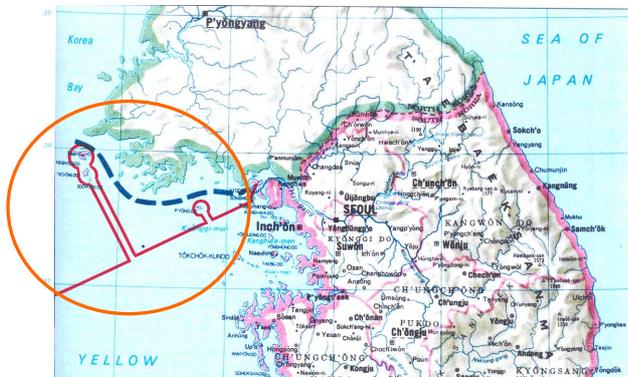
Les interlocuteurs de la délégation ont donc clairement exprimé leur souhait d'un accord de paix, qui offrirait à leurs yeux de meilleures garanties que l'armistice signé le 27 juillet 1953, au terme de la guerre de Corée, dans le village de **Panmunjeom**. La délégation a pu visiter les installations de l'époque. Elles sont situées dans la zone démilitarisée connue sous l'acronyme anglais « DMZ » (*demilitarized zone*).

Lors de ce déplacement dans la zone frontalière intercoréenne, la délégation s'est vu remettre une carte montrant la délimitation terrestre entre les deux États, ligne qui court à peu près le long du 38^{ème} parallèle.

Le document met aussi en évidence le tracé de la ligne de démarcation maritime, en mer Jaune ; la conception en est prêtée au général américain Mark Wayne Clark, qui avait pris, en avril 1952, le commandement des forces des Nations unies engagées dans la guerre de Corée et allait signer l'accord de cessez-le-feu. Cette « ligne de limite nord », souvent désignée sous l'acronyme anglais « NNL » (*Northern Limit Line*), est aujourd'hui considérée comme la frontière maritime entre les deux Corée.

Cependant, depuis 1973, Pyongyang en conteste la légitimité et propose un tracé alternatif, qui lui permettrait d'étendre sa zone économique exclusive. Compte tenu de l'enjeu symbolique et économique – les eaux concernées sont riches en crustacés –, ce problème alimente des rivalités intercoréennes qui conduisent parfois à des frictions et à des contentieux importants.

Les propositions de règlement se succèdent, incluant des options de sanctuarisation de **deux enclaves insulaires** habitées par des Coréens du Sud, mais n'ont pas encore abouti à une solution durable.



Nonobstant les fragilités du dialogue intercoréen, certains projets de coopération ont déjà vu le jour, comme la **zone industrielle de Kaesong**, située à une dizaine de kilomètres de la zone démilitarisée et accessible directement par route et par rail à partir de la Corée du Sud. Lors de sa visite sur les lieux, la délégation a pu s'entretenir avec le **directeur** – sud-coréen – du site, qui a précisé qu'y travaillaient environ 47 000 Coréens du Nord et 900 du Sud, les premiers fournissant le terrain et la main d'œuvre, les seconds assurant le financement et l'apport de savoir-faire nécessaires.

Le salaire minimal, qui s'élèverait à 103 euros par mois, serait légèrement supérieur à la moyenne nord-coréenne (90 euros) ; le chiffre d'affaires annuel de la zone de Kaesong est estimé à 1,3 milliards d'euros.

III. La volonté de renforcer les relations avec la France

Les relations avec la Chine sont un axe majeur de l'action extérieure de la République populaire démocratique de Corée, comme l'ont souligné **les vice-ministres des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Culture** en évoquant les trois visites effectuées par le président Kim Jong-il en moins d'un an.

Néanmoins, tous les interlocuteurs de la délégation ont exprimé leur souhait d'une intensification des relations de leur pays avec la France, tout en manifestant une certaine incompréhension face à la position diplomatique française – au sein de l'Union européenne, seuls Paris et Tallinn ne reconnaissent pas officiellement la République populaire démocratique de Corée.

Sur le terrain économique, le **vice-ministre au Commerce extérieur** a souligné que la présence française en Corée du Nord était en recul : si la compagnie égyptienne Orascom, par exemple, s'implante durablement dans le secteur de la téléphonie mobile en République populaire démocratique de Corée, le groupe français de matériaux de construction Lafarge se retire en revanche. Cependant, le pays offre aux entreprises françaises des perspectives intéressantes, notamment dans le secteur des terres rares, en pleine expansion, comme l'a exposé **le président de la Fondation des terres rares de Corée**.

M. Kim Yong-il, secrétaire du comité central du Parti du Travail de Corée, a affirmé, lors de son entretien avec la délégation, vouloir renforcer les liens avec les partis politiques français, avant de dire, non sans une certaine véhémence, que la position française au sujet des efforts de nucléarisation de la Corée du Nord – qui a ratifié le Protocole de non-prolifération – lui paraissait incohérente eu égard à l'acquisition de l'arme nucléaire par la France, en 1960.

En dépit de ces échanges de vue vifs, M. Kim Yong-il a dit à la délégation, à l'occasion du banquet qu'il offrait, sa satisfaction de recevoir la troisième visite de représentants français depuis la venue de l'envoyé spécial du Président de la République, M. Jack Lang, en 2009, puis la visite du député Jean-François Mancel, en avril 2011.

Les échanges avec **M. Ri Jong Hyok, président du groupe parlementaire d'amitié Corée-France**, ont été empreints d'une plus grande cordialité. M. Ri Jong Hyok, président du groupe depuis plus de neuf ans, connaît bien la France et manifeste une réelle attente vis-à-vis de notre pays. La discussion a été l'occasion de rappeler les trois conditions d'un réengagement français actif :

- 1. rétablissement effectif du dialogue à deux (Corée du Nord et Corée du Sud) et à six (avec les Etats-Unis, la Chine, le Japon et la Russie),
- 2. dénucléarisation
- 3. et respect des droits de l'homme.

L'audience accordée par le **président du présidium de l'Assemblée populaire suprême, chef de l'État, M. Kim Yong-nam**, s'est prolongée bien au-delà de la durée initialement fixée. M. Kim Yong-nam s'est plu à évoquer tous les grands « phares » de la pensée française et à rappeler que la France avait noué des liens nombreux avec la République populaire démocratique de Corée : premier pays à établir des contacts avec la Corée du Nord, dès 1960 ; première coopération décentralisée, en 1967 ; visite du candidat François Mitterrand en février 1981. Le président du présidium n'a cependant pas manqué de s'étonner de ce que la France n'avait pas poursuivi vers la reconnaissance.

Comme les autres interlocuteurs de la délégation, M. Kim Yong-nam a renouvelé son intérêt pour l'installation permanente d'un bureau culturel français à Pyongyang. Il a, de surcroît, exprimé le souhait qu'une délégation de députés soit accueillie en France dans le cadre d'une tournée européenne.

Composition de la délégation



M. Jean-Claude Frécon
Président du groupe d'études et de contact France-République populaire démocratique de Corée
Sénateur (Soc) de la Loire



M. Michel Guerry
Vice-Président du groupe
Sénateur (UMP) représentant les Français établis hors de France



M. Jean-Marc Pastor
Secrétaire du groupe
Sénateur (Soc) du Tarn
Questeur du Sénat



Mme Josette Durrieu
Membre du groupe
Sénatrice (Soc) des Hautes-Pyrénées



M. Christophe-André Frassa
Membre du groupe
Sénateur (UMP) représentant les Français établis hors de France

Composition du groupe : http://intranet.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_586.html